

CONVENTION

« Critérium National » de Classe FFVoile 2017

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La **Fédération Française de Voile (FFVoile)**, association régie par la loi de 1901, dont le siège est 17, rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS,
Représentée par son Président, **Monsieur Jean Pierre CHAMPION**, dûment habilité aux fins des présentes.
Ci-après dénommée la **FFVoile**

D'une part,

Et

L'**Association des Vaurien**, association régie par la loi de 1901, dont le siège est AS VAURIEN France – 68, avenue Cousin de Méricourt 94230 CACHAN
Représentée par son Président, **Monsieur Alexandre APPERT**, dûment habilité aux fins des présentes,
Ci-après dénommée **Classe**

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

1. TEXTES

Le « Critérium National » Vaurien est régi par le Règlement du « Critérium National de Classe FFVoile » et la présente convention. Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable des deux parties.

Le Règlement du « Critérium National de Classe FFVoile » est joint à la présente.

2. CALENDRIER

Pour 2017, le « Critérium National » Vaurien est organisé par l'EVM Fort Saint Pierre du 16 au 17 septembre 2017.

3. RESULTATS

La proclamation des résultats se fera sur le site de la Fédération Française de Voile à la fin des épreuves.

Dès la fin de l'épreuve, la sauvegarde de la régates (fichier format WZ) devra être adressée par mail à : VLresultats@ffvoile.fr

Fait en deux exemplaires, dont chacun destiné à l'une des parties.

A Paris, le 26/02/2017

Pour l'Association des Vaurien,
Alexandre APPERT



Pour la FFVoile
Jean-Pierre CHAMPION

